

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 JUILLET 2022**

Date de la convocation : mercredi 6 juillet 2022

Le mardi 12 juillet 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 17 VOTANTS : 33

Considérant qu'en vertu de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres du conseil sont présents physiquement, et chaque élu peut détenir deux pouvoirs.

Etaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Adélaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Isabelle MOSER, Marie-Claire LETY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Laurent LE LEUXHE

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline HUCHIN donne procuration à Isabelle MOSER, Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Monique LAMOUREUX donne procuration à Thibault PETIT, Tina RAMAH donne procuration à Dalila KHORBI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Miloud GOUAL, Christine DENIS donne procuration à Casimir PIERROT, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Landry PERQUIS, Housman BATHILY donne procuration à Landry PERQUIS, Jimmy JOUHANET donne procuration à Marie-Claire LETY, Nassira BENOuari donne procuration à Marcel SAINT AUBIN, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Cyril JOLY donne procuration à Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ donne procuration à Miloud GOUAL, Bastien REDDING donne procuration à Hafid IABASSEN, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Madame Marie-Claire LETY

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°22.067 : Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de création du groupe scolaire situé boulevard Victor Bordier
Approuvée
- Délibération n°22.068 : Constitution du jury dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de création du groupe scolaire situé boulevard Victor-Bordier
Approuvée
- Délibération n°22.069 : Créations de postes
Approuvée

- Délibération n°22.070 : Adoption d'un modèle-type de convention à destination des mineurs pour les stages pratiques BAFA
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.